

Projet associatif

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, créée en 1974, ECTI rassemble des seniors, femmes et hommes, ayant œuvré dans des organisations privées ou publiques, grandes ou petites et souhaitant rester actifs autrement dans une nouvelle étape de vie, en partageant des valeurs communes d'engagement, de solidarité, de responsabilité économique, sociale et environnementale, et de partage d'expériences.

Leur idéal commun se concrétise en défendant des causes d'actualité et en transmettant bénévolement les compétences et l'expérience acquises dans leur parcours personnel et professionnel, dans des missions en France et à l'International.

À cet égard, leur engagement associatif implique :

En externe

- Défendre l'utilité d'un bénévolat senior de compétences,
- Écouter avec bienveillance,
- Accompagner avec patience et pertinence,
- Transmettre avec passion et dynamisme,
- Être professionnel et rigoureux dans les missions réalisées.

En interne

- Participer à la vie de l'association,
- Agir avec convivialité, bienveillance, respect et tolérance,
- Contribuer au fonctionnement décentralisé au service du développement et de la cohérence des territoires et uni dans le respect des règles déontologiques adoptées par la Charte de l'ectien,
- Mutualiser les bonnes pratiques.

L'expérience étant pour eux un principe actif et soucieux de prendre acte des nouveaux contextes et des nouvelles attentes, ils s'attachent à actualiser leurs compétences et leur niveau d'expertise, dans des échanges intergénérationnels, ou dans des séminaires internes animés par d'autres adhérents ou par des intervenants externes.

Une démarche qui vise à élargir leurs actions à de nouveaux publics, notamment ceux qui n'ont pas les moyens de recourir au secteur marchand pour les accompagner dans la réussite de leurs projets.

Les bénévoles d'ECTI s'engagent à intervenir en toute confidentialité, neutralité et objectivité et sans lien de subordination.

Les interventions ne se substituent pas à un emploi actif et l'association intervient en complément du secteur marchand. Elle couvre ses frais de fonctionnement, notamment par les contributions demandées à ses bénéficiaires.

Les bénéficiaires d'ECTI sont :

En France

Où ECTI se veut être acteur de la dynamique des territoires :

- Les entreprises, particulièrement les PME et TPE, ainsi que les structures de l'économie sociale et solidaire,
- Les établissements d'enseignement et de formation,
- Les organisations actives auprès des personnes en recherche d'insertion ou de réinsertion professionnelle,
- Les collectivités territoriales.

À L'International

La mission d'ECTI est d'apporter une aide au développement auprès de bénéficiaires publics ou privés, dans les domaines économique, scientifique, technique et culturel. ECTI offre la possibilité à ses adhérents d'effectuer des missions à l'étranger dans des secteurs très variés.

Le Projet ECTI, porteur de prospective, s'appuie sur l'innovation sociale et technique dans une dynamique de co-construction et de partenariat qui impulse la mobilisation de tous les adhérents. Il invite tous ceux qui partagent notre vision à s'y associer et à nous rejoindre.